

NEWSLETTER

FUNÉRAIRE

N° 4

Les Soins de Conservation

Les soins de conservations sont également appelés soins de thanatopraxie et constituent les opérations funéraires réglementées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Réalisation des soins : C'est un acte invasif post-mortem effectué par drainage des liquides et des gaz du corps et par injection d'un liquide biocide en remplacement. Celui-ci a pour finalité de retarder la dégradation naturelle du corps appelé Thanatomorphose et de redonner à votre défunt une apparence naturelle et sereine.

Ces soins de thanatopraxie ne sont pas obligatoires. Néanmoins ils le seront pour deux cas précis :

- Pour un transport de corps à l'internationale selon la réglementation du pays d'accueil mais aussi selon la compagnie aérienne (pour des raisons d'hygiène et de sécurité).
- Pour un transport de corps avec un cercueil d'une épaisseur minimale de 18mm, si la durée du transport est supérieur à deux heures et inférieur à quatre heures.

Ces soins de conservations sont réalisés par des thanatopracteurs obligatoirement diplômés, au sein d'un établissement funéraire (chambre funéraire) ou hospitalier (chambre mortuaire). Les soins réalisés à domicile doivent répondre à des normes de configurations et d'aménagements strictes afin de protéger et garantir la sécurité du personnel exerçant mais également les lieux et les proches du défunt.

Les toilettes :

- Les toilettes mortuaires : elles sont réalisées au sein d'un établissement de santé (hôpital, EHPAD,...) par le personnel et elles sont les derniers gestes destinés aux patients décédés.
- Les toilettes funéraires : elles sont réalisées par le personnel funéraire et elles comportent : la toilette, la désinfection, le déshabillage, l'habillage et le maquillage du défunt.
- Les toilettes rituelles : elles sont effectuées selon les exigences des religions.

Il existe néanmoins d'autres alternatives aux soins de conservations :

- La cellule réfrigérée : c'est une structure de froid qui permet de conserver le corps à une température comprise entre 5°C et 7°C afin d'éviter la prolifération de la flore bactérienne.
- La table réfrigérée : c'est un matériel roulant et mobile comprenant un moteur afin de refroidir (5°C-7°C) et conserver le corps de façon temporaire.
- La carboglace : processus qui consiste à placer de la glace carbonique sous et autour du défunt afin de conserver le corps.



Retrouvez-nous :

Pompes Funèbres Roulet et Fils



SARL ROULET ET FILS

" Le jardin de ce monde ne fleurit que pour un temps "

Gandhi

Avril

Les Romains ont donné au mois qui succède Mars le nom d'aprilis. Il vient du mot latin aperire, qui veut dire ouvrir, soit « parce que, dans ce mois, les bourgeons commencent à s'ouvrir », soit « parce que la terre semble ouvrir son sein en se couvrant d'une végétation nouvelle ».

Décès de quelques célébrités en Avril :

Français :

Grégory Lemarchal [2007]
Jean De la Fontaine [1695]
Georges Pompidou [1974]
Jean-Louis David [2019]
Le Corbusier [1965]
Edouard Manet [1883]
Jacques Prévert [1977]
Madame de Sévigné [1696]
Simone De Beauvoir [1986]

Étrangers :

Albert Einstein [1955]
Alfred Hitchcock [1980]
Kurt Cobain [1994]
Mike Brant [1975]
Pablo Picasso [1973]
Raphaël [1520]
Martin Luther King [1968]
Avicii [2018]
Edmund Husserl [1938]

Et bien d'autres ...

*Il y a tout juste un an
nous quittaient en Avril 2018...*

Marie-Thérèse DUPAU
Jacky Grocq
Germaine CAZABAT
Françoise DUPOUY
Camille CHALLUAU
Saubion FERNAND
Odette GUILLOUARD
Rose Vergez

Robert LAFORIE
Pierre POURTAU
Yvette FORTIN
Ghislaine ALIBERT
IPierre THEVENIN
Jeanne LAHARI
Stéphane FERNANDEZ

Une petite pensée pour les défunts et leurs familles...

